DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE				ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES
	- VILLE	DE	FRESNES	-

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX COMITE CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE LA GEOTHERMIE

Séance du 28 novembre 2024

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures, la commission consultative des services publics locaux de la Commune de Fresnes s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Marie Chavanon, Maire, Présidente.

Étaient présent.es pour la CCSPL (quorum atteint) : Monsieur Régis Oberhauser vice-président et Monsieur Olivier Guillotin représentants la Commune ; Madame Anne Saouzanet représentant les locataires pour le domaine de la géothermie ; Monsieur Marc Maury et Monsieur Pascal Manat représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie.

Étaient excusé.es : Madame Marie Chavanon, Présidente ; Madame Marie Leclerc-Bruant et Monsieur Christophe Carlier, représentant la Commune ; Monsieur Zakaria Nouir représentant des locataires.

Etaient présents pour le Comité Consultatif du Service Public de la Géothermie (CCSPG): Monsieur Hagege, Monsieur Maury, Monsieur Genolini, Monsieur Guillotin, Madame Guérin, Madame Saouzanet, Monsieur Chambord-Bottary, Monsieur Chossard, Monsieur Maurice, Madame Blanc, Monsieur Alcesoras, Monsieur Guérin, Monsieur Manat, Madame Pradel, Monsieur Fourmaux, Monsieur Renault, Madame Mongodin-Empereur; Madame Lila Daïdj et Madame Anaïs Thiré, représentant la société Sofrege; Madame Stéphanie Rouault et Monsieur Tony Sonza, représentant la société Manergy; Madame Marjorie Guin, Madame Jézabel Roy, et Madame Clelia Cortesi, représentant l'administration de la Ville de Fresnes.

La séance est ouverte par M. Oberhauser à 18h00 qui informe les participant.es de l'empêchement de la Présidente. Il rappelle le rôle de la présente commission ainsi que l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que, comme pour les précédentes commissions consultatives de services publics locaux, cette séance se déroule en présence des membres du comité consultatif du service public de la géothermie (CCSPG). Dans cette configuration, les membres du CCSPG émettront d'abord leurs avis sur le rapport d'activité avant que les membres de la CCSPL procèdent au vote.

Monsieur Oberhauser signale la présence d'un journaliste de la Ville qui prendra des photos en vue d'un prochain article à paraître dans le Panorama Fresnois. Il précise que toute personne ne qui ne souhaiterait pas figurer sur ces photos se signale auprès des services de la Ville.

Présentation du rapport d'activité 2023 de la société Sofrege

Mme Thiré expose le bilan d'activité 2023 de la société Sofrege dont la présentation est jointe au présent compte-rendu.

Elle précise que le nombre de voitures en équivalent CO₂ a été mis à jour par rapport à la note adressée aux membres de la CCSPL, à partir des dernières informations communiquées par l'ADEME qui indiquent une consommation de 97 gCO₂/km en 2020.

Elle souligne également, l'effort des abonné.es depuis 2022 sur leur consommation.

Échanges

Sur le bilan financier

Monsieur Oberhauser rappelle qu'un avenant numéro 3 prévoyant l'extension du réseau de chaleur urbain par géothermie a été adopté en avril 2023 par le Conseil Municipal de la Ville de Fresnes à l'issue d'un travail important entre les services de la Commune accompagnés de leur AMO, et ceux de Sofrege, en vue de limiter l'impact financier de la fin d'obligation d'achat par EDF.

Monsieur Oberhauser ajoute que si la crise des énergies a eu un impact sur les tarifs du réseau de chaleur fresnois, celui-ci est resté limité et maîtrisé par rapport à d'autres solutions, à l'instar du gaz.

Sur les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Madame Empereur interroge l'importance des CEE ainsi que leur fonctionnement.

Madame Thiré répond qu'il s'agit, en ce moment, de CEE « coup de pouce » ayant été renforcés.

Madame Daïdj précise que ces CEE renforcés ne sont valables que jusqu'à la fin 2025 avec signature avant le 31 décembre 2025 et mise en services avant le 31 décembre 2026. Elle explique que le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie les plus polluants (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique, GPL et carburants pour automobiles), appelés « obligés », à aider les consommateur.rices (particuliers, collectivités, professionnels) à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur Oberhauser précise qu'il ne s'agit pas d'argent public mais bien de fonds privés sur le marché européen du gaz à effet de serre.

Madame Empereur interroge les disparités de ces aides en fonction des résidences.

Madame Daïdj réponde que cela dépend en effet du nombre de logements ; plus une résidence est grande, plus les CEE sont importants.

Monsieur Oberhauser ajoute que le dispositif tel qu'il existe apparaît assez peu juste au regard des réalités. Il précise que les CEE devraient davantage être portés selon un système permettant la péréquation et ainsi selon une dimension d'effort partagé. Il propose que le sujet soit porté collectivement en vue d'une plus grande équité. Il soumettra la question lors des journées de la chaleur renouvelable, le 10 décembre prochain.

Sur la ressource géothermale

Monsieur Fourmaux interroge le caractère inépuisable de l'énergie géothermale et l'éventuel refroidissement du Dogger.

Madame Thiré répond que cet aspect est attentivement étudié et qu'un contrôle régulier est réalisé pour éviter tout refroidissement de la ressource.

Madame Daïdj précise que des seuils règlementaires sont à respecter en matière de débit mais également de température de réinjection afin d'éviter que de tels phénomènes se produisent. Elle

ajoute que le réseau fresnois est en activité depuis 1986 et qu'en près de quarante ans, aucun refroidissement des températures n'a été constaté. Il s'agit donc d'une ressource « presque » inépuisable, en effet.

Monsieur Oberhauser ajoute que le BRGM a établi des modélisations du Dogger et veille au phénomène dit de la « bulle froide » avec attention. Il précise que la problématique d'une très légère baisse de température porterait également sur les installations (pompes et tubes) et que le travail d'optimisation du réseau a justement pour but de veiller à ce que les équipements suivent un fonctionnement optimal.

Sur la communication

Monsieur Oberhauser indique que le « guide abonnés » résulte d'un travail important mené de concert avec les abonné.es et usager.es, qui vise également à faire connaître le réseau largement à l'ensemble des Fresnois.es, y compris celles et ceux non raccordé.es.

Sur l'enquête de satisfaction, Monsieur Oberhauser précise qu'elle fera l'objet d'un atelier spécifique. Il incite également l'assemblée à télécharger l'application Coriance, légère et intuitive (disponible sur IOS et Androïd). A cet égard, Madame Daïdj précise que l'avantage de cette application, à la différence du site Internet, réside dans les notifications en temps réel pouvant concerner chaque résidence, que l'on soit abonné.e ou usager.e.

Monsieur Oberhauser indique que la Ville sera présente le 10 décembre prochain aux journées des énergies renouvelables organisées par l'Amorce et recevra pour la 9^e année consécutive le label écoréseau de chaleur. Il ajoute que la Ville a participé en tant qu'intervenant aux assises franciliennes des énergies renouvelables, courant octobre 2024. A cette occasion, elle a pu animer une table ronde sur l'importance du travail mené en concertation, à laquelle a participé Monsieur Manat, représentant les abonné.es et usager.es de Fresnes. Monsieur Oberhauser l'en remercie.

Sur le développement du réseau de chaleur

Monsieur Oberhauser rappelle qu'un schéma directeur du réseau de chaleur a été élaboré et adopté en 2018 préconisant le développement du réseau par le biais d'actions progressives, comme le veut la démarche EnR Choix portée par l'ADEME. La première consistait à optimiser le réseau par le déploiement de la supervision, d'une part, et la réalisation d'une étude hydraulique, d'autre part. Dans un second temps, des analyses ont été conduites en vue de déterminer les possibilités d'import ou d'export de chaleur, ainsi que les potentiels en matière de nouvelles sources EnR. La dernière action préconisée consistant en la réalisation d'une nouvelle géothermie pour attendre un taux d'EnR de 80 %, réduisant ainsi un peu plus la dépendance aux énergies fossiles, et pour permettre le raccordement de 100% des logements collectifs de la Ville.

Monsieur Manat précise que si l'on parle beaucoup des logements collectifs, il ne faut pas oublier, dans le même temps, le travail entrepris par la Ville de Fresnes pour raccorder également les bâtiments municipaux, travail d'exemplarité comme condition avancée par le présent comité consultatif du service public de géothermie (CCSPG).

Monsieur Oberhauser souligne qu'en effet le résidentiel n'est pas seul concerné, en particulier au sujet des émissions de gaz à effet de serre, de surcroît au sein d'une ville comme Fresnes crucifiée sur deux autoroutes majeures. Il réaffirme, ainsi, le devoir d'exemplarité de la Ville en vue de participer à la lutte contre la pollution, et de permettre une réduction des consommations, ainsi que des dépenses énergétiques. Il ajoute qu'un travail est également produit en direction d'autres institutions et organisations agissant sur la Commune, à l'instar du Département pour raccorder les bâtiments relevant de leur compétence, comme les collèges, ou de la ZAE Cerisaie Nord, en intégrant les dispositions de la loi relative aux zones d'accélération de production des énergies renouvelables (ZAEnR), y compris en ce qui concerne le développement d'ombrières photovoltaïques sur parking. Il indique qu'une prochaine étape consistera en l'actualisation du schéma directeur en ce sens.

Monsieur Guillotin ajoute qu'un travail de promotion de la géothermie est, en effet, entrepris, notamment en direction des nouvelles constructions ou des entreprises existantes, au sein de la Cerisaie par exemple.

Monsieur Maurice demande si la présentation pourra être envoyée à l'ensemble des participants, d'une part, et si l'export de chaleur pourrait être envisagé du côté de la ville d'Antony, d'autre part.

Monsieur Oberhauser répond que la présentation sera adressée à l'ensemble des membres du CCSPG et de la CCSPL. Il ajoute qu'une autre copropriété située en dehors du territoire, au nord de la ville pourrait également être intéressée par le raccordement au réseau fresnois. Il précise que ces possibilités sont à l'étude, et pourraient être permises suite au travail important mené en matière d'optimisation du réseau et de rénovations énergétiques des bâtiments. Il ajoute que l'ADEME tend à inciter le travail collaboratif entre les territoires suivant une logique globale d'intercommunalité.

Sans autres interventions, Monsieur Oberhauser conclue la séance et rappelle que les objectifs de développement du réseau de chaleur consistent à poursuivre la lutte contre la précarité énergétique, contre la pollution en ville, et pour tendre à un raccordement de 100% des logements collectifs tout en maintenant une qualité de service importante. A cet égard, il rappelle que l'ensemble de ces objectifs ont bien été pris en compte par Sofrege et que le taux de disponibilité pour 2023 est de 99.8 %, donnée notable pour le réseau.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur Oberhauser propose de rendre un avis favorable au rapport Sofrège 2023.

• Avis du CCSPG

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2023 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

Vote de la CCSPL :

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2023 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

La séance est levée à 19h15.

Fait à Fresnes, le 02 décembre 2024

Le vice-président Régis Oberhauser